

**Centre de Contact
Suisse-Immigrés
1974 - 2002**

*28 ans
d'histoires de vie
et d'histoires de papier*

Comment mieux qu'à travers l'histoire du Centre de Contact mettre en évidence le symbole des papiers. Des vies humaines y sont suspendues: t'as tes papiers ? J'ai perdu mes papiers ? Sans papiers vous ne passez pas ! C'est pas le bon papier, revenez demain ! Je viens d'aller chercher mes papiers, c'est bon pour une année ! Et si c'était bon pour la vie.

28 ans d'utopie nécessaire et d'actions quotidiennes

Quels débats concernant les questions de migration ont traversé l'espace public depuis 1974, date de la création du Centre de Contact Suisses-Immigrés ? C'est ce que nous allons aborder ici, brièvement, à partir des archives du Centre qui fonctionnent comme la mémoire des enjeux de notre société, concernant principalement la place de l'immigration pendant ces 25 dernières années.

Nous avons bien dit enjeux de société; en effet, il ne s'agit pas de considérer le phénomène migratoire comme un processus en soi mais comme une des données économique, politique, sociale et culturelle prioritaires dans le débat actuel sur la nécessité de renforcer le lien social.

A travers le rôle emblématique de l'immigration comme révélateur des orientations et des valeurs d'une société, le Centre de Contact Suisses-Immigrés a voulu en permanence, et avec la collaboration active et indispensable de nombreuses personnes et collectivités, questionner le politique, le social, le scolaire, le culturel sur sa compréhension des notions de justice, de dignité et d'égalité entre les participants d'une même société. A ce titre, le Centre de Contact a toujours voulu rompre avec un monde où NOUS et les AUTRES coexistaient de part et d'autre d'une frontière intangible: c'est à une autre façon de penser la société et donc le rapport entre NOUS et Les AUTRES que le Centre de Contact a toujours convié les habitants de ce canton et de ce pays. Cette orientation forte porte le Centre de Contact à une lutte permanente contre l'exclusion sous toutes ses formes, l'exclusion de l'étranger, l'exclusion du défavorisé.

Assimilation/Intégration

Dans les années 1970, lors de la création du Centre de Contact, les migrations économiques franchissaient une nouvelle étape: en effet,

les pays dits d'accueil comme la Suisse, la France et l'Allemagne, savaient qu'ils n'avaient plus seulement à faire à une population de travailleurs et de travailleuses "de passage" mais qu'ils étaient en train de devenir des pays d'immigration sans vouloir l'avouer.

Les familles migrantes s'établissaient en Suisse et une autre forme d'intégration commençait à naître, du fait même de l'insertion des enfants dans l'école. Depuis lors, des recherches ont montré combien les identités s'élaboraient sur le mode pluriel tant au niveau individuel que collectif, et que se réclamer de plusieurs groupes d'appartenance était légitime. Jusque là, il n'était question que d'assimilation. Il fallait renoncer à ses traits culturels particuliers, à sa langue également, pour pouvoir essayer de faire partie du cercle local. Le film *Les faiseurs de Suisses* rend compte du processus d'assimilation: se conformer aux aspects les plus conformistes et stéréotypés d'une société pour pouvoir, par exemple, avoir accès à la naturalisation. Comme s'il n'y avait qu'une seule manière d'être suisse.

L'émergence du processus d'intégration est tardif dans l'histoire des migrations, notamment en Suisse. Il relève d'une double ouverture: la première concerne celle de la société qui se sait imprégnée de valeurs issues de son histoire, et est en recherche de nouvelles formes de solidarités et de citoyenneté dans lesquelles sont incluses les nouvelles populations: la seconde est le fait des migrants qui représentent, dans ce contexte, un potentiel de ressources humaines, culturelles, politiques et économiques dont la société a besoin. Les migrants et les collectivités dont ils font partie se sentent à la fois forts de leur ancrage historique et ouverts à de nouvelles façons de voir le monde, de considérer les rapports sociaux et de s'investir dans la vie de la cité.

Cette intégration nécessite d'instaurer un projet de société où *l'autre* va aussi pouvoir être sujet, acteur de son histoire et de l'histoire collective ; l'intégration participe donc d'un projet politique. Quel contenu donner à ces deux exigences d'ouverture afin que l'intégration qui s'y négocie soit autre chose qu'un mot creux ? Les thèmes choisis par le Centre de Contact pour les manifestations de son 25ème anniversaire *Egalité et Dignité* sont parmi les premiers à investir les interstices qui mènent à l'intégration.

Multi/Inter

Il a fallu beaucoup de temps pour que la Suisse se définisse comme une société multiculturelle et que cette notion comprenne à la fois la multiculturalité née de son histoire nationale et la multiculturalité extra-nationale. Aujourd'hui encore, on assiste souvent à un décalage énorme entre la réalité multiculturelle et multilingue quotidienne (il suffit de se promener dans les rues des villes et des villages du pays et d'écouter les conversations) et le discours politique ou institutionnel qui s'accroche à une illusion d'homogénéité. Il fonctionne comme une machine à penser le présent et l'avenir sur le mode du passé. Passer à *l'inter* est encore une autre histoire qui relève de la volonté d'une société et de ses membres de rendre visible les valeurs diverses qui la traversent, les conflits et les négociations qui peuvent surgir sur des visions du monde et de *l'autre* différentes. Nous nous trouvons ici dans un champ où on assiste une fois encore à un décalage entre toutes les formes d'interculture qui se développent dans la vie quotidienne et le projet d'une société. Ce dernier, pour autant qu'il s'inscrive dans une négociation permanente où les certitudes des uns et des autres ont changé depuis hier et s'interpréteront autrement demain (la dernière votation genevoise sur l'acceptation des étrangers comme juges prudhommes en est un exemple évident) rassurerait, par un discours et des actes politiques clairs, ceux à qui *l'autre* fait peur et qui résistent à toute nouvelle forme de citoyenneté. Les nouveaux rapports à trouver entre *nous* et *les autres*, dans une société qui se veut interculturelle, ne sont pas contraire à une histoire passée mais se situent dans la droite ligne de tous ceux qui, à travers les siècles, ont voulu faire de ce pays, une terre d'accueil, de culture et de citoyenneté. En observant les luttes menées par le Centre de Contact, on pourrait dire, de façon lapidaire, que depuis sa création, il s'est réclamé de cette conception interculturelle de la société avant même que les termes soient à la mode.

Réflexion/Actions

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés fonde son questionnement et son action sur les idées dont nous avons parlé plus haut, mais d'abord sur la réalité du vécu migratoire de très nombreux immigrants et de très nombreuses familles immigrées. Les dix premières années du Centre ont d'abord été des années consacrées à la réflexion et à l'action de bénévoles actifs dans des groupes de travail. Et ce n'est que depuis

1984 que le CCSI a pu jouir d'une reconnaissance précaire, mais d'une reconnaissance quand même, de l'Etat genevois, qui lui a donné, avec la Ville de Genève et d'autres communautés publiques, la possibilité d'ouvrir des permanences au service de la population migrante, concernant la santé, l'école et la formation professionnelle, toutes les questions se posant concernant les permis de séjour et le regroupement familial. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Brièvement, nous allons ci-dessous vous faire participer à une partie de l'histoire de notre société, intimement mêlée à celle du Centre de Contact, qui affirme dans l'article 2 de ses statuts: "promouvoir, stimuler et coordonner toutes les activités tendant à faciliter le dialogue et la compréhension mutuelle, d'une part entre les divers collectifs d'immigrés en Suisse, d'autre part entre ceux-ci et les citoyens suisses" ainsi que de "défendre les droits de la collectivité immigrée et d'agir dans l'optique de l'égalité entre Suisses et Immigrés".

I. Le contexte socio-politique du début des années 70

Le débat sur la légitimité de la présence des étrangers en Suisse prend un nouveau tournant dès le début des années 70, année de la première initiative xénophobe, lancée par le parti de l'Action Nationale, dirigé par le zurichois Schwarzenbach. La situation en Suisse est très tendue. Dans les années qui suivent la première crise pétrolière, 300 000 travailleurs étrangers perdent leur emploi et leur permis de séjour (de nombreux saisonniers ne voient pas leur permis renouvelé) et doivent quitter la Suisse. Diverses associations et groupements commencent à dénoncer les conditions faites à la population immigrée et plus particulièrement la situation dans laquelle vivent des milliers de saisonniers. A Genève, le Centre social protestant (CSP) qui gère des baraquements pour saisonniers dans la région du Lignon se met à dénoncer la situation d'exploitation et d'exclusion dont ces derniers sont victimes. Une sensibilisation à la question immigrée devient plus visible. Le Comité pour l'Abolition du Statut de Saisonnier (CASS) se crée. Le CSP prend conscience de la discrimination qu'il effectue lui-même entre Suisses et étrangers : en effet, la population suisse est reçue par des assistants sociaux formés alors que la permanence pour la population immigrée est tenue (avec une grande compétence) par une bénévole. Le CSP décide alors de mettre fin à cette ségrégation et d'effectuer un seul accueil pris en charge par des assistants sociaux formés pour toute la population, qu'elle soit suisse ou étrangère.

II. La création du Centre de contact

En septembre 1973, Le CSP engage un nouveau collaborateur, Berthier Perregaux, pour effectuer une recherche auprès des associations d'immigrés. L'objectif est d'étudier s'il existe à Genève un réel besoin de créer un lieu spécifique à partir duquel l'immigration pourra faire entendre sa voix. La question est de savoir si un travail social, individuel auprès des immigrés est suffisant – tel qu'il se fait dans les consultations sociales du CSP et d'autres associations - où s'il faut développer des actions collectives. Les trois communautés les

plus présentes à l'époque à Genève (italienne, espagnole, portugaise) émettent un avis très favorable et s'engagent dans la création d'un lieu commun. Elles sentent en effet le besoin de se regrouper, de collaborer, de partager leur réflexion et de mener des actions communes en liens avec des personnes et des associations suisses.

En septembre 1974, le Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) est créé. Les trois associations de base sont les Colonies Libres Italiennes (CLI), l'Association des Travailleurs Espagnols Emigrés en Suisse (ATEES) et l'Association Démocratique des Travailleurs Portugais (ADTP). Le but de cette nouvelle association est de créer et stimuler un lieu d'expression ouvert et reconnu pour les questions de société concernant particulièrement les immigrés, un lieu de mise en commun entre les associations immigrées et suisses de revendications concernant la situation faite à l'immigration, un lieu où les Suisses et les Etrangers peuvent développer des liens de solidarité autour de projets communs.

A cette époque, les conditions dans lesquelles vivaient les immigrés et les problèmes qui en découlaient étaient peu connus de la population autochtone et il n'était pas facile pour les immigrés de se faire entendre. Nous étions également dans une période où les conditions faites à l'immigration étaient souvent niées par les pouvoirs publics. Rappelons, par exemple, qu'il a fallu attendre de très nombreuses années pour que soit abolie l'autorisation de parler que devait obtenir tout étranger qui voulait s'exprimer lors d'une manifestation publique.

III. Début d'un travail de réflexion et d'action (1974 – 1980)

Dès sa création, commencent alors pour le CCSI, localisé brièvement au CSP puis au Centre Universitaire Protestant et enfin à la rue Simon Durand, des années de luttes sociales et politiques. Le CCSI ne fonctionne qu'avec des bénévoles (hormis Berthier Perregaux que le CSP rétribue partiellement pour la coordination et le développement du CCSI) et les modestes subventions que le Centre de Contact reçoit lui permet de payer les frais de location et les charges. De nombreuses associations immigrées et suisses (dont plusieurs syndicats) deviennent membres du Centre et le sont encore aujourd'hui.

Le travail du Centre est organisé autour de groupes de réflexion et, en fonction des besoins dégagés et formulés, des actions sont entreprises. Ce fonctionnement collectif où le groupe de travail est un lieu de collectivisation des questions qui se posent au niveau individuel traverse toute l'histoire du CCSI. Le groupe devient alors l'interface entre l'association et l'institution sociale ou les responsables politiques. Le groupe de travail, formé généralement de professionnels de la question traitée, favorise la mise en place d'un réseau de collaboration sur le terrain. Il agit également comme lieu "d'échange réciproque des savoirs", un lieu d'information et de formation, un lieu où se réfléchit le changement.

Dès le début du Centre, des permanences individuelles reçoivent les immigrés en recherche d'aide et de conseils. Elles sont tenues par les trois associations de départ et sont principalement dirigées vers les communautés italienne, espagnole et portugaise.

Pendant ces premières années, nous rappellerons deux grands axes du combat mené par le CCSI et d'autres associations:

Les initiatives xénophobes

Sans relâche, depuis 1970, les initiatives xénophobes mobilisent régulièrement les forces démocratiques du pays. Le CCSI, depuis sa création, lutte contre les idées diffusées notamment par le Parti Républicain et l'Action Nationale. Toutes les initiatives demandent, sous des formes diverses, une réduction massive du nombre des étrangers. Toutes refusées, elles ont pourtant contribué à créer un climat de tension et d'hostilité face aux migrants, rendant ces derniers responsables de tous les maux sociaux de l'époque. Rappelons que l'économie est destabilisée par la crise pétrolière des années 70 et ces initiatives conduisent le gouvernement à adopter des mesures de plus en plus restrictives à l'égard des étrangers. Au lieu d'affirmer une volonté d'intégration basée sur une recherche d'égalité des droits, plusieurs partis et de nombreux responsables politiques ont adhéré, comme on le voit encore aujourd'hui, à l'idée du moins d'étrangers, de la peur de l'autre et du soupçon, donnant ainsi une légitimité au discours populiste et xénophobe, qui ne peut alors que se renforcer.

L'initiative Etre Solidaires

Certaines associations, et les milieux oecuméniques particulièrement, pensent qu'il ne suffit pas d'être défensifs pendant les initiatives xénophobes mais qu'il est nécessaire d'être prospectifs et de rendre visible la volonté de nombreux citoyens de développer une nouvelle attitude envers la population immigrée. Une initiative populaire est lancée dont l'abolition du statut de saisonnier est un enjeu majeur. En effet, il a été mis en évidence, à de nombreuses reprises, que ce statut enlevait à l'individu ses droits fondamentaux, notamment celui de pouvoir faire venir sa famille auprès de lui. L'initiative *Etre Solidaires* se veut pourtant réaliste et propose une stabilisation des flux migratoires. Pendant toute la récolte de signatures qui dure plusieurs années (il n'y avait pas alors de contraintes de temps pour réunir les signatures nécessaires), le CCSI est fortement présent dans la rue pour informer et sensibiliser la population sur les enjeux de cette initiative. Les immigrés se mobilisent également. Mais le climat d'insécurité est tel que les équipes qui tiennent des stands dans la rue sont toujours composées de Suisses et d'Etrangers. C'est la première fois que les immigrés se manifestent dans l'espace public. La campagne qui précède la votation est très dure et les rapports de force très inégaux entre les initiants et les milieux xénophobes. Finalement, en 1981, malgré tous les efforts et tout l'engagement consenti, l'initiative est refusée à une très forte majorité.

IV. Reconnaissance du Centre de Contact (1980-1984)

La Commission fédérale pour les étrangers incite les cantons et les communes à développer des structures qui permettent de prendre en compte l'avis des étrangers. Des dispositifs fort divers se mettent en place comme la chambre consultative des étrangers pour la ville de Lausanne. En 1980, le Président du CCSI, Berthier Perregaux, également député, dépose au grand Conseil genevois une motion demandant d'accorder le droit de vote aux étrangers, au niveau communal et cantonal. Il faut souligner que cette même année, les Colonies Libres Italiennes (CLI) avec l'Association des Travailleurs Espagnols Emigrés en Suisse (ATEES) déposent une pétition à l'échelle nationale avec plus de 100 000 signatures demandant le droit de vote au niveau communal et cantonal.

La motion est refusée mais le Grand Conseil genevois propose la création d'une commission de coordination pour les problèmes d'intégration des étrangers et leur famille. Un groupe de travail est mis sur pied au CCSI pour élaborer un projet concernant cette commission. En 1983, le Conseil d'Etat crée la *Communauté de travail pour l'intégration des étrangers* et son secrétariat est localisé au CCSI. Avec la création de la *Communauté de travail*, le CCSI est reconnu par les autorités qui lui octroient une subvention lui permettant d'engager des permanents. L'équipe du CCSI est désormais renforcée par l'arrivée de salariés qui ouvrent deux permanences destinées à l'ensemble de la population immigrée :

a) une permanence sociale et juridique qui s'occupe des problèmes liés notamment aux autorisations de séjour, au regroupement familial et aux assurances sociales,

b) une permanence *école* dont l'objectif est de faire connaître aux parents le fonctionnement de l'école et de sensibiliser les enseignants aux ressources des élèves issus de la migration, principalement au niveau linguistique et à l'intérêt des cours de langue et culture. Cette permanence s'occupera également, quelques années plus tard des questions touchant à la *formation professionnelle*.

Les groupes de travail dont nous avons parlé plus haut prennent un nouveau rôle de soutien aux permanences du Centre. D'autres groupes de travail se créent comme *le groupe culture* dont l'objectif est la reconnaissance des cultures immigrées. Ce dernier organise des manifestations culturelles et favorisent la création d'associations dans les collectivités immigrées. Rappelons ici que le Centre de Contact a toujours favorisé la création d'associations partant du constat que le regroupement associatif et la mise en commun d'intérêts concernant le pays d'origine et le pays d'accueil est favorable au niveau individuel et collectif.

V. Une association de soutien individuel et d'actions collectives (1984 – 2002)

Les permanences du Centre de Contact sont donc ouvertes à toute la population migrante et deviennent peu à peu des lieux de référence pour les questions traversant la migration. En effet, l'expérience quotidienne des permanents et leur réflexion leur donnent une crédibilité certaine en ce qui concerne la connaissance des labyrinthes administratifs auxquels sont soumis les immigrés pour obtenir simplement leurs droits, (qu'il s'agisse notamment des assurances sociales ou des permis de séjour). Le travail du Centre de Contact est de plus en plus reconnu par les professionnels d'autres institutions et associations et les permanents du Centre sont fréquemment appelés pour des séances d'information ou de formation continue. Des réseaux officiels et officieux se créent et les permanents du Centre de Contact y participent activement.

Parmi toutes les initiatives prises par le Centre de Contact en collaboration avec d'autres partenaires pendant cette période, nous citerons :

- ***la campagne lancée pour la dignité des saisonniers.***

En 1984 et 1985, le Centre de Contact dénonce les conditions d'accueil des saisonniers. Ils sont des milliers à arriver en mars à la gare Cornavin où ils doivent attendre dans le froid du petit matin – par tous les temps – de passer l'humiliante visite médicale. Avec les

paroisses proches de la gare, le Centre de Contact accueille plusieurs centaines de saisonniers, épuisés par leur voyage. La presse et les autorités fédérales sont alertées. Finalement, à travers *la Communauté de travail*, la visite médicale est annulée.

- la campagne pour le droit à l'éducation

Dès 1988, un collectif pour le droit à l'éducation se réunit au Centre de Contact et sensibilise les milieux intéressés par la question (voir plus loin).

- la campagne Réinventons Genève

En 1990, cette campagne veut sensibiliser la population à la nécessité d'octroyer les droits politiques aux étrangers sans distinction de nationalité. Rappelons que des initiatives ont été lancées dans ce sens et qu'elles ont été largement repoussées en 1993.

Changement d'attitudes

Ces derniers 15 ans marquent un changement dans la façon de considérer les flux migratoires en Suisse. Dans l'espace public, la problématique de l'asile fait la une de l'actualité et pousse les questions d'intégration de la population migrante au second plan. Le bouc émissaire change mais il est toujours question d'étrangers. Ceux-là mêmes qui vitupéraient contre les migrants économiques diabolisent maintenant les requérants d'asile. La confusion entre requérants d'asile et migrants économiques est souvent entretenue à dessein dans les campagnes qui précèdent les votations (on l'a vu notamment pour les nouvelles initiatives xénophobes, les mesures de contraintes, les révisions de la loi sur l'asile, la naturalisation facilitée). Les orientations politiques et les législations restrictives impulsées par les autorités alimentent une xénophobie dont sont victimes aussi bien les immigrés que les requérants d'asile. C'est pour cette raison que dès 1985, le Centre de Contact anime un groupe racisme et xénophobie qui assure la présence de l'association au sein de *la Coordination Genevoise pour la Défense du Droit d'Asile* et qu'en 1992, il se joint à 15 autres associations pour créer la *Coordination Action Yougoslavie (CAY)*. Le Centre de Contact ne joue pas le jeu de la division mais de la solidarité entre migrants économiques et migrants politiques. Son histoire l'a cependant conduit à développer des compétences, principalement dans les questions touchant à la migration économique.

Politique migratoire fédérale

Rappelons qu'en 1991, le Conseil fédéral avait décidé d'une nouvelle politique migratoire, la politique des trois cercles : le premier cercle comprend les pays de la Communauté Européenne et ceux de l'Association Economique de Libre Echange (AELE). Dans l'esprit du législateur, les contraintes concernant ces pays devraient être progressivement abolies pour arriver à la libre circulation. Les nationaux des pays du deuxième cercle (Etats-Unis et Canada) sont soumis à une politique de recrutement restreint : seuls certains spécialistes peuvent obtenir un permis. Enfin, le troisième cercle englobe tous les autres Etats du monde. Aucun recrutement n'est possible dans leurs cas, à l'exception de spécialistes très qualifiés et pour un séjour à durée limitée. Ce modèle suscite de vives réactions dont celles de la Commission fédérale contre le racisme qui le définit comme un modèle raciste. En 1998, le Conseil fédéral l'abandonne pour un système de recrutement par points calqué sur les systèmes canadien et australien. Ces critères n'incluent pas la nationalité mais tiennent notamment compte de l'âge, du niveau d'éducation, des langues parlées. Il est évident que les personnes ayant une chance d'obtenir une autorisation de séjour ont suivi des études de haut niveau ou possèdent une expertise professionnelle reconnue. Certes, l'aspect discriminatoire ne concerne plus les mêmes critères mais il est toujours présent.

Soutenir/agir

Dans la perspective d'une société multiculturelle qui profite effectivement de la variété des ressources de tous ses membres, il est nécessaire que leurs droits soient égaux. Le Centre de Contact poursuit donc sa longue marche, son utopie nécessaire : il collabore fréquemment avec des associations, des organisations partenaires, avec les maisons de quartier qui se sentent une responsabilité dans l'organisation du *vivre ensemble*. Le Centre de Contact sent dans cette mouvance une reconnaissance des objectifs qui l'ont vu naître et des axes prioritaires de sa réflexion et de son action: la reconnaissance d'une société où ce n'est pas tant l'origine culturelle ou nationale qui fait la qualité de l'acteur social mais sa présence active dans la vie de la cité.

Pendant cette même période, les notions de société multiculturelle et d'interculturalité commencent à être utilisées plus fréquemment. Rappelons ici le rôle pionnier joué par le Conseil de l'Europe dans la mise en évidence d'une nouvelle composition de la société européenne. Celle-ci demande, dit-il, des transformations politiques et institutionnelles, notamment dans le domaine culturel et scolaire.

Le Centre de Contact se confronte à cette époque et aujourd'hui encore à une difficulté majeure: celle de répondre quotidiennement aux demandes individuelles des immigrés (et chaque année, les besoins augmentent) et de s'investir dans les combats sociaux et politiques qui le concernent; d'autant plus que les phénomènes d'exclusion augmentent. Les étrangers sont parmi les premiers frappés par la crise économique et le chômage et les combats politiques concernent de plus en plus fréquemment la question des rapports entre Suisses et Etrangers. C'est une façon facile de faire des voix et d'éviter de débattre des réelles questions de société au niveau local, régional,

national et mondial. La preuve est ici donnée du rôle attribué à la population étrangère sur le terrain politique et les enjeux qu'elle représente.

Pour la période récente, nous développerons plus spécialement trois problématiques dans lesquelles le Centre de Contact s'est engagé fortement.

Le droit à l'éducation

En 1984, sous l'impulsion du Centre de Contact, plusieurs institutions créent l'Association Genevoise pour la Reconnaissance et l'Encadrement des Enfants sans Statut (AGREES). Cette association a pour but la reconnaissance du Droit à l'éducation pour tous. En effet, certains enfants n'ont pas le droit d'aller à l'école car leurs parents ne possèdent pas les papiers permettant le regroupement familial. Il s'agit principalement de saisonniers. En 1986, les fonds sont trouvés, notamment à l'étranger, pour ouvrir une école clandestine *la Petite Ecole*. Jusque là, le Centre de Contact puis *l'Université ouvrière* accueillait depuis quelques années les enfants sans statut dans leurs locaux pour leur donner un espace de liberté. Après des années de fonctionnement, *la Petite Ecole* fermera ses portes et l'AGREES disparaîtra en 1991, au moment où le Chef du Département de l'Instruction Publique du Canton de Genève annonce officiellement que tous les enfants, quel que soit leur statut, peuvent aller à l'école.

L'AGREES base son combat sur le paradoxe existant entre la souveraineté cantonale en matière de scolarisation et la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers. La déclaration des droits de l'enfant adoptée par les Nations-Unies en 1989 donne des arguments supplémentaires aux défenseurs du droit à l'éducation. Une mobilisation très large et une collaboration active et efficace avec les responsables scolaires sont à la base de la réussite de ce combat. Le Centre de Contact est chargé aujourd'hui encore d'accueillir les familles qui doivent pouvoir profiter de ce droit.

En 2001, le CCSI fête les 10 ans du droit à l'éducation et met en avant la continuation du dossier : la formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers.

La formation professionnelle

La question de la formation professionnelle des jeunes ayant un statut précaire devient cruciale et le Centre de Contact adjoint à sa permanence école, la charge de la formation professionnelle. Un groupe de travail soutient la permanence et réfléchit à de nouvelles solutions. Il publie deux dépliants : *Pour un droit à une formation professionnelle pour tous* en 1994 et *Les voies de formation pour les jeunes migrants à statut précaire* en 1996. Peu à peu, les structures de l'école post-obligatoire s'ouvrent plus largement aux élèves ayant un statut précaire et prennent en compte le niveau des acquis scolaires des élèves.

Pour mieux comprendre les obstacles qui peuvent jaloner l'entrée dans une formation professionnelle, le Centre de Contact collabore avec l'université pour mener une étude sur le parcours de 31 jeunes à statut précaire à la recherche d'une formation professionnelle. Le bilan est pessimiste. L'apprentissage est interdit à de nombreux jeunes puisqu'il dépend de lois fédérales et est considéré comme une prise d'emploi avant d'être une formation. En 1999, le Centre de Contact s'investit dans une initiative sur le droit à la formation.

La reconnaissance scolaire des langues de la population migrante

Dès les années 80, le Centre de Contact s'interroge sur la reconnaissance de la langue familiale par l'école. Après un premier séminaire donné sur ce thème en 1983, le groupe école du Centre de Contact se met à la rédaction de fascicules (en français et dans différentes langues de la population migrante) pour informer les enseignants et les parents sur le rôle joué par la langue familiale sur le développement social, affectif et intellectuel des enfants. Le message est clair : les langues ne sont pas concurrentes mais complémentaires et elles jouent des rôles différents dans la vie de l'enfant. Les documents du Centre de Contact veulent sécuriser les parents qui continuent de parler leur langue familiale avec leurs enfants. Leur langue ne fait pas obstacle à l'apprentissage du français. Au contraire, plus les enfants auront une bonne représentation de leur langue et plus ils l'utiliseront dans des situations variées, plus ils la sentiront valorisée dans leur environnement, plus ils auront d'intérêt à

en apprendre d'autres. Les actions de sensibilisation du Centre de Contact auprès des enseignants et des familles sont soutenues par le Département de l'Instruction Publique : André Chavanne puis Dominique Föllmi, Chefs du Département de l'Instruction Publique signent la préface des documents. Le Centre de Contact poursuit sa réflexion, cherche à faire collaborer les responsables de plusieurs cours de langues et cultures d'origine, organise en 1994 une journée de travail réunissant des enseignants, des experts et des politiciens sur le thème : *L'école ouverte aux langues*. La reconnaissance des langues de la population migrante par l'école est toujours un de ses objectifs. Elle n'exige pas forcément l'insertion de tous les cours dans l'horaire scolaire mais leur institutionnalisation comme des pôles culturels et sociaux nécessaires à l'apprentissage langagier des élèves. Le groupe école du Centre de Contact s'est intéressé à plusieurs expériences qui montrent que des activités scolaires régulières de décloisonnement des langues, de comparaison entre systèmes langagiers engagent les élèves notamment dans un processus de décentration et dans de nouveaux rapports aux langues, qu'ils soient migrants/bilingues ou autochtones/monolingues. Ces propositions qui concernent tous les élèves prennent dans le monde francophone les noms *d'Eveil au langage/ouverture aux langues*. Elles commencent à intéresser les enseignants et les systèmes scolaires. Enfin, le Centre de Contact vient d'éditer, avec la Direction de l'Enseignement Primaire, un dépliant pour les enseignants et les parents donnant les adresses des cours donnés par de nombreuses collectivités linguistiques habitant Genève. Un pas sur la voie de la reconnaissance. Mais le chantier reste ouvert.

VI. Pour un XXIème siècle d'égalité et de dignité

Que d'événements oubliés, de luttes dont nous n'avons pas parlé, de coups de cœur dans la rencontre d'hommes et de femmes dont nous n'oublierons pas les visages, et d'indignation dans des situations sans issues. Il est temps de mettre un terme à cette historique en rappelant, parmi tous les chantiers ouverts, ceux qui représentent de nouveaux défis pour le Centre de Contact, mais avant tout pour le renforcement du tissu social de notre société multiculturelle.

Premier chantier : Une loi genevoise sur l'intégration

Depuis plusieurs années, le Centre de Contact se pose la question d'une responsabilisation plus large de l'Etat dans les questions touchant à l'intégration. Le Conseil d'Etat genevois, depuis 1984, a choisi la voie de *la Communauté de travail* puis de la *Fondation pour l'intégration des immigrés* comme canaux d'intégration en subventionnant, par ailleurs, certaines organisations et associations comme le Centre de Contact. Il n'a pas jugé bon, jusqu'à aujourd'hui de se donner les moyens politiques d'une loi sur l'intégration. Pourtant, en 1998, la Confédération s'est enfin donné une loi sur l'intégration et plusieurs cantons sont en train d'étudier les avantages d'une telle mesure politique. Le canton de Neuchâtel, quant à lui, a franchi le pas et le 26 août 1996, le Grand-Conseil neuchâtelois a voté à l'unanimité une loi cadre afin de promouvoir une politique intégrative entre Suisses et Etrangers à l'intérieur et à l'extérieur des structures étatiques et d'appuyer les initiatives prises par de nombreuses associations. Le consensus a fonctionné, car le Conseil d'Etat et les députés ont considéré qu'il s'agissait, sur cette question, de faire valoir l'intérêt supérieur de l'Etat.

Le Centre de Contact s'apprête à lancer un large débat sur cette question pour étudier les avantages d'une loi cadre dans l'espace genevois. Le débat devrait éviter de tomber dans l'ornière du clivage Suisses/Etrangers qui marche si bien et simplifie toutes les questions. Il devrait s'orienter vers un concept intégratif et citoyen qui propose des projets d'intérêts communs aux habitants de ce canton. Il semble à notre association qu'une telle loi pourrait légitimer et renforcer les initiatives actuelles et permettrait de développer des dispositifs innovateurs dans une société de plus en plus diversifiée du point de vue socioculturel et linguistique. Le Centre de Contact poursuivra la réflexion sur ce thème et espère pouvoir réunir suffisamment de forces sociales, culturelles, économiques et politiques pour obtenir des avis très variés sur la question et prendre les décisions qui sembleront les plus appropriées pour faire aboutir ce chantier. Nous devons nous doter de nouveaux instruments pour consolider notre cohésion sociale.

Deuxième chantier : Les droits politiques

Après les votations négatives de 1993, qui avait vu le Centre de Contact se mobiliser, une nouvelle espérance est apparue dans le ciel politique genevois. Les jeunes ont repris le combat. Suite à une motion de Fabienne Bugnon, le Conseil d'Etat a décidé de proposer une loi laissant aux communes le soin de décider si elles voulaient octroyer le droit de vote aux étrangers. Le Centre de Contact a rejoint le groupe de jeunes qui s'est mis au travail sous la dénomination *J'y vis, j'y vote*. Entendu par la Commission des affaires politiques du grand Conseil, le Centre de Contact a mis en évidence le minimalisme de l'opération tout en restant attentif à la campagne qu'il faudra mener en temps utile. L'expérience montre que ce qui est en jeu dans les droits politiques aux étrangers, c'est avant tout la rupture symbolique et réelle entre la citoyenneté et la nationalité. Nous voulons croire que l'acceptation par le peuple

genevois de juges étrangers dans le cadre des tribunaux de prudhommes est un premier pas vers les droits politiques. Ce chantier reste donc ouvert et le Centre de Contact sera actif lors des nouvelles campagnes.

Troisième chantier : Clandestinité et clandestinisation : pour une reconnaissance de la dignité de chacun

Ces deux formes d'exclusion sont très présentes dans notre société. En effet, chaque fois qu'une législation réduit les droits des personnes, elle en conduit une partie sur le chemin de la clandestinisation. Or, aujourd'hui, les décisions restrictives du législateur tant en ce qui concerne l'immigration économique que le droit d'asile ne peuvent que mener à augmenter le nombre de clandestins, des sans papiers, comme on les appelle aujourd'hui. Enfin, l'organisation de notre système économique joue avec maestria sur la clandestinité d'un grand nombre de travailleurs. La précarité matérielle de cette population est très grande de même que son insécurité. Le Centre de Contact participe aux collectifs suisse et européen qui se sont créés pour sensibiliser la population à cette question et pour trouver des moyens d'aide et de soutien aux clandestins qui sont souvent victimes de la mondialisation et sont les exclus parmi les exclus. Le Centre de Contact ne peut pas organiser les manifestations pour son 25^{ème} anniversaire sur le thème : *Pour un XXIème siècle d'égalité et de dignité* sans s'engager à côté de ces hommes, ces femmes et ces enfants démunis de tout droit. Un groupe de travail essaie actuellement de mettre sur pied des relais qui puissent s'occuper de la santé de ces clandestins. Affaire à suivre.

Quatrième chantier : Ecole et formation professionnelle

Le Centre de Contact, nous l'avons vu, s'est ingéré très tôt dans les affaires de l'école et de la formation. En effet, l'école étant un lieu privilégié d'intégration, il fallait participer aux mesures qu'elle pouvait prendre pour remplir cet objectif. Aujourd'hui encore la permanence Ecole/Formation professionnelle et les groupes de travail qui l'accompagnent prennent des initiatives. La dernière en date concerne l'édition, en collaboration avec la Direction de l'Enseignement Primaire, d'un dépliant, annonçant aux enseignants et aux parents d'élèves, les possibilités de suivre des cours dans de très nombreuses langues familiales. Cette nouvelle étape se situe dans le champ de la reconnaissance des langues de la population scolaire. Une reconnaissance qui ne passe pas par l'enseignement de toutes les langues dans l'école mais par l'institutionnalisation d'une structure de reconnaissance, de collaboration et de soutien aux collectivités disposées à ouvrir des cours. Ce chantier devrait mener à réunir les initiateurs de cours et à entrer en discussion avec les autorités pour que les langues de la population migrante soient considérées comme une ressource collective et que l'importance de la langue dans la construction identitaire et comme signe d'appartenance soit reconnue. De nouvelles modalités de collaboration devraient alors pouvoir s'établir.

Cinquième chantier : actions locales/préoccupations nationales

Les axes de ce quatrième chantier sont variés mais ils convergent tous vers un même objectif : le lien social. Chaque discrimination le menace gravement qu'elle provienne des autorités fédérales ou locales. Nous en signalerons ici quatre.

1) Il est apparu dans certains cantons la tentation raciste d'organiser une école séparée pour les enfants parlant la langue locale et ceux parlant d'autres langues. Le Centre de Contact est très préoccupé par ce nouveau phénomène de rejet et pense à des moyens pour essayer de les prévenir. Tant on sait que personne n'est à l'abri.

2) Nous assistons aujourd'hui dans certaines communes à une mise au vote populaire de la naturalisation des étrangers. L'expérience montre que la discrimination est agissante. Les votants trient. Ils refusent la nationalité suisse à des hommes, des femmes et des enfants qu'ils ne connaissent pas mais qui portent des noms aux consonances slaves. Les Tamouls en auraient été les victimes hier et qui seront les prochains ? Il est de notre responsabilité de réagir face à de telles décisions.

3) Le prêt à penser que notre politique migratoire nous a conduit à interioriser, et ceci depuis les années 20, accepte sans peine les discriminations entre nationaux et extra-nationaux. A l'évidence, il semble normal que les étrangers n'aient pas les mêmes droits que les Suisses. On serait finalement en face de plusieurs espèces humaines. La réflexion que nous menons au Centre de Contact nous amène à essayer de retourner la question et de chercher à savoir pourquoi il est indispensable de hiérarchiser ainsi les habitants d'un même lieu. D'autant plus lorsque l'on sait que les inégalités sont sources de tensions sociales. C'est pour cette raison que le Centre de Contact, préoccupé par le lien social, met au cœur de son combat sa lutte pour l'égalité des droits.

4) Les nombreux permis que la Suisse s'est inventés pour ses étrangers procèdent de la même logique que ci-dessus : en fonction du type de permis, les étrangers se voient attribuer d'autres droits et leur sentiment même de stabilité ou de précarité en dépend. La course au permis peut être un frein à la solidarité et enferme chaque étranger dans sa catégorie (le saisonnier, le permis B, le permis C, le permis F, etc.): les uns essaient de garder leurs acquis, les autres cherchent à sortir de leur catégorie.

Des signes d'espoir

De nombreuses initiatives sont prises par des collectivités communales ou cantonales, par des associations ou des personnes à titre individuel pour renforcer le lien social. Nous ne les ignorons pas et les considérons comme extrêmement importantes. Le Centre de Contact est une de ces associations. Nous avons pourtant vu que les initiatives intégratives se heurtent souvent à une

politique migratoire fédérale particulièrement dure et sévère. Une politique qui reste dans sa logique d'*ueberfrembung* du début du siècle. Certes, les cantons peuvent s'octroyer des libertés et résister lorsque les décisions fédérales bafouent la dignité et le droit des personnes ou sont contraires à l'esprit de justice que le canton veut développer.

Pour terminer et recommencer

Ce document porte bien son titre : histoires de vie, histoires de papiers. De quoi l'histoire du Centre de Contact a-t-elle été faite pendant ces 25 ans, si ce n'est d'histoires de vie: de ces histoires de milliers d'hommes et de femmes qui ont eu ou ont encore besoin de soutien, d'aide, de conseils, qui se battent pour changer le cours du temps et les rapports entre les humains. Et d'histoires de papier: permis de séjour A B C D E F..., regroupement familial, expulsion, initiatives, droit de vote. Il s'agit toujours de papiers : de celui qui permet de s'installer, de faire venir sa famille, de chercher à changer la vie, de mettre son avis dans l'urne, d'être expulsé... Les papiers changent la réalité, changent la vie. Est-ce que la réalité et la vie peuvent changer les papiers ? C'est ce que cherche à faire le CCSI depuis 1974.